

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2007

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2007

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2007 est adopté par 27 voix pour (ID Commune [27]) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles [5]).

II- RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Après les interventions de Madame Trézières, de Monsieur Mossant, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PATRIMOINE

1 - Signature d'un bail commercial pour le 25 rue Gabriel Péri (Rapporteur M. Michel Muzet)

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial à effet du 1^{er} septembre 2007 avec la Société SWEETY'S représentée par sa gérante Mademoiselle Séverine MILER, pour le 25 rue Gabriel Péri, moyennant un loyer mensuel de 650 € révisable dans les conditions fixés au bail.

URBANISME

2 - Foncier – Biens vacants et sans maître (Rapporteur M. Thierry Micor)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Madame Trézières, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à obtenir des extraits des registres de l'enregistrement des biens vacants sur la commune et à se faire représenter par un notaire ou un agent communal pour obtenir ces extraits des registres de l'enregistrement.

BATIMENT

3 - Aménagement d'un pavillon au 36 rue Proudhon en local associatif- Procédure adaptée – Signature des marchés (Rapporteur M. François Heurtel)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Goze, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- Lot n°2 : Menuiseries extérieures PVC et menuiseries intérieures bois et faux plafonds avec la Société MAP – 3 Rue des Eparges – 78800 HOUILLES pour un montant de 18 200,40 € H.T. pour la tranche ferme et pour un montant de 6 794 € H.T. pour la tranche conditionnelle,
- Lot n°4 : Electricité, courants faibles et courants forts avec la Société GANDIOL – 20 Avenue Condorcet – 92700 COLOMBES pour un montant de 32 520,41 € H.T. pour la tranche ferme et pour un montant de 1 774.23 € H.T. pour la tranche conditionnelle,
- Lot n°6 : Peinture avec la Société BLOUET – 4 Rue de Normandie – 92600 ASNIERES pour un montant de 4 870 € H.T. pour la tranche ferme et pour un montant de 2 600 € H.T. pour la tranche conditionnelle.

VOIRIE

4 - Vente d'un chariot élévateur Jungheinrich et d'un tractopelle à la Société JCB (Rapporteur M. Christian Le Chaponnier)

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à la Société J.C.B. ILE DE France – 5 Rue du Vignolle – ZA – 95842 SARCELLES CEDEX – un tractopelle et un chariot élévateur pour un montant de 7 965,36 €.

SPORTS-JEUNESSE-ENFANCE

5 - Convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et l'association intercommunale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, du secteur de Sartrouville et des communes avoisinantes, dite «Mission Locale Intercommunale de Sartrouville » (Rapporteur M. Jean-Louis Revert)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Madame Trézières, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville pour l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

6 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € au CELTIC (Rapporteur M. Jean-Louis Revert)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € au CELTIC afin que le club puisse poursuivre son activité.

7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € aux Sports Olympiques de Houilles, section hand-ball, pour le transport de l'équipe des moins de 18 ans (Rapporteur M. Jean-Louis Revert)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'accorder l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au SOH afin de faire face à des frais de transport supplémentaires pour sa section hand-ball qui présente, en championnat de France, une équipe masculine de moins de 18 ans.

8 - Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et le Rugby Olympique Club Houilles-Carières (R.O.C.H.C.) (Rapporteur M. Jean-Louis Revert)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 2 à la convention passée avec le ROCHC pour aider l'association à faire face à des frais supplémentaires, l'équipe première accédant au championnat de fédérale 2 pour la saison sportive 2007/2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35